

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 07 07 004

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 15
Pouvoirs 2
Votants 17

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 30 juin 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Françoise BOUVET
Josette BALFIN Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER
Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE (arrivée délibération numéro 4) Monique MATUSZEZAK
Daniel DUFOUR Kevin COLSON (arrivé délibération numéro 5) Medhi BELATROUS

Pouvoirs : Guy TAVERNIER à Nathalie AZNAR et Ludivine GONNET à Justine JAMBON

Absents et excusés : Guy TAVERNIER Ludivine GONNET Caroline MICHON Sylvain SAUNIER

Secrétaire de séance : Justine JAMBON

Objet : Approbation règlement intérieur du conseil municipal 2026

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Son contenu a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve (une abstention) le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour la durée du mandat 2026-2032.

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 7 juillet 2026
Nathalie AZNAR - Maire